

**COMMUNE DE MEZIN****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL****Nombre de conseillers en exercice : 13****Présents : 12****Pouvoirs : 1****POUR : 13**

L'an deux mille dix-neuf, le trois avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Mézin, dûment convoqué le 27 mars 2019, s'est réuni en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBERT, Maire.

Présents : Monsieur Jacques LAMBERT, Madame Dominique BOTTÉON, Monsieur Alain VILLA, Monsieur Pascal DE BRITO, Madame Christiane DUCOUSSO, Madame Patricia DUBOUCH, Madame Brigitte PULICANI, Monsieur Julien CHAPOLARD, Madame Mary GRAHAME-LUCAS, Monsieur Yves ALEXANDRE, Monsieur Bernard DULHOSTE, Monsieur Jean-Michel MANABERA.

Excusés : Madame Mélanie DASTE donne pouvoir à Madame Dominique BOTTÉON.

Secrétaire de Séance : Madame Dominique BOTTÉON.

**DEL 20/2019****Objet : Vote des quatre taxes 2019**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire informe les membres de l'Assemblée qu'il convient de voter le taux des quatre taxes pour l'année 2019.

Il est proposé de ne pas augmenter les taux d'imposition communaux, qui resteront ainsi au même niveau qu'en 2018.

Considérant l'exposé de Monsieur le Maire,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, DÉCIDE :**

- **DE MAINTENIR** les taux des quatre taxes pour l'exercice 2019 ainsi :

TAXE	TAUX 2018	TAUX 2019
Habitation	16,70 %	16,70 %
Foncière bâti	23,44 %	23,44 %
Foncière non bâti	63,38 %	63,38 %
CFE	20,75 %	20,75 %

Le Maire,  
Jacques LAMBERT

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme.

